

Département du Var
Commune des Arcs-sur-Argens



Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR)

Concertation auprès des habitants
et acteurs du territoire

*Procédure prescrite par délibération du
conseil municipal en date du 13/11/2023*

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DU **24/11/2023** AU **15/12/2023**

Par délibération du 13 novembre 2023, le conseil municipal de la commune des Arcs-sur-Argens a prescrit le lancement d'une concertation relative à la délimitation des zones « *d'accélération de la production d'énergies renouvelables* » par la commune via la réalisation de deux cartographies représentant les zones où celle-ci souhaite voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Le dossier soumis à concertation ainsi qu'un registre où pourront être consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public pendant 3 semaines en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (*du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*).

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.mairie-les-arcs-sur-argens.fr>